

## Communiqué de presse

Berne, le 9 avril 2020

### **Feu vert pour les examens : les CFC ne seront pas marqués du sceau de la crise**

**À l'occasion du Sommet national extraordinaire de la formation professionnelle du 9 avril 2020, le Conseil fédéral a décidé que des examens pratiques pouvaient être organisés. Cela à condition que toutes les prescriptions du droit d'urgence et de l'OFSP soient respectées. L'usam se félicite de cette décision, qui permettra aux jeunes titulaires d'un certificat d'apprentissage de ne pas devoir entrer dans la vie professionnelle avec un CFC marqué du sceau de la crise.**

Immédiatement après la fermeture des écoles, l'usam s'est engagée avec la plus grande vigueur pour obtenir que les organisations du monde du travail Ortra puissent organiser les examens pratiques dans leurs professions en respectant le droit d'urgence. En l'espace de dix jours, l'usam a élaboré une proposition en collaboration avec le plus haut comité d'experts de la formation professionnelle (organe de pilotage «Formation professionnelle 2030»). Cette proposition tient compte du souhait des cantons de ne pas organiser d'examens scolaires finaux. En ce qui concerne les examens pratiques, les Ortra peuvent choisir parmi trois variantes la forme d'examens applicable dans toute la Suisse et soumettre leur proposition. Cette proposition est approuvée par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, compétent en la matière. La mise en œuvre est effectuée par les responsables des examens dans les cantons. Le système suisse de formation professionnelle prouve ainsi son efficacité en temps de crise.

### **Renseignements complémentaires**

**Hans-Ulrich Bigler**, directeur, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09

**Christine Davatz**, vice-directrice, tél. 031 380 14 23, mobile 079 409 47 74

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays.